



Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre
Ministère de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cédex

Dossier suivi par Patrick Auvrèle

La Plaine Saint-Denis, le **12 JAN. 2016**

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez transmis le 17 septembre dernier le rapport définitif d'enquête technique publié par vos services à la suite du déraillement du train Intercités n° 3657 survenu le 12 juillet 2013 à Brétigny-sur-Orge – Recommandation R6.

Ce rapport complète par trois nouvelles recommandations celles émises dans votre rapport d'étape de janvier 2014.

La recommandation R6 est conjointement adressée à SNCF et SNCF Réseau.

SNCF, d'entente avec SNCF Réseau, vous prie de bien vouloir trouver ci-après les suites qu'il entend apporter à cette nouvelle recommandation R6.

Recommandation R6 (SNCF et SNCF Réseau)

Intégrer systématiquement dans les audits de sécurité des établissements en charge de la maintenance de l'infrastructure ferroviaire des contrôles de l'état réel d'un échantillon d'équipements ayant récemment fait l'objet d'interventions de surveillance ou d'entretien afin d'évaluer la pertinence des règles de maintenance et la qualité de leur mise en œuvre.

Apporter en ce cadre une attention toute particulière à la réalisation des tournées de surveillance et des vérifications de famille B des appareils de voies.

Réponse de SNCF

Sur commandite de SNCF Réseau, titulaire de l'agrément de sécurité de gérant de l'infrastructure délivré par l'EPSF, SNCF s'engage à intégrer, à partir de la campagne d'audit 2017, dans les audits de sécurité nationaux opérationnels (audits ASNO), un bouclage, par prélèvement, de l'efficacité des interventions de contrôle mises en place au cours de l'année 2016 par SNCF Réseau au sein du métier maintenance & travaux. Cette spécificité d'audit s'attachera à évaluer l'efficacité du système de contrôle technique par échantillonnage mis en place par SNCF Réseau, contrôle de l'état réel des installations et des opérations de surveillance de celles-ci, permettant de s'assurer de la pertinence des règles de maintenance et de la qualité de leur mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée

Cordialement,


Guillaume PEPEY

Président du directoire de SNCF
Président-directeur général de SNCF Mobilités